

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°84

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuville, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdreux, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Aménagement de l'espace : Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,
- l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,
- l'avis favorable du Bureau du 24 juin 2026,

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 5 000 habitants compétents notamment en matière d'aménagement de l'espace.

Cette commission a pour objet de favoriser l'amélioration de l'accessibilité du cadre de vie aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ainsi qu'à l'ensemble des usagers du territoire intercommunal.

Il est précisé que cette instance exerce notamment les missions suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté au conseil communautaire ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public accessibles situés sur le territoire intercommunal ;
- recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Madame la Vice-Présidente propose en conséquence de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à l'échelle des Campagnes de l'Artois

Cette commission serait présidée par le Président de l'EPCI ou son représentant et composée notamment :

- de représentants de l'intercommunalité ;
- de représentants des communes membres ;
- de représentants d'associations de personnes handicapées ;
- de représentants d'associations de personnes âgées ;
- de représentants des acteurs économiques ;
- de représentants des usagers du territoire.

La composition nominative de la commission sera arrêtée par le Président de l'EPCI après consultation des organismes et associations concernés.

La commission se réunira au minimum une fois par an et pourra constituer des groupes de travail thématiques en tant que de besoin.

Après échanges, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver les missions et modalités de fonctionnement ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le Président à arrêter la composition de la commission et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Alain Rose

Le Président

Michel Scroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du 20/07/2026